

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le 15 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 5<sup>ème</sup> extraordinaire à 20 heures 30 à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 09 décembre 2022

Date d'affichage : 15 décembre 2022

Nbre de Conseillers : 19

En exercice : 19                      Présents : 14                      Votants : 14                      Pour : 14

**Etaient présents** :

Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Claire RAMBEAU-LEGER, Christophe METREAU, Gaëtan BUREAU et Marie BERNARD

**Etaient excusés** : Nathalie CHATEFAU, Charlotte DENIS-CUVILLIER ET Didier MOUCHEBOEUF

**Etaient absents** : Marc LIONARD et Claude NEREAU

**Secrétaire de séance** : Marie BERNARD

**OBJET** : Aménagement de la place de la Mairie et des rues annexes - Validation du projet, du plan de financement détaillé, de la demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2023 (DETR 2023) et de la demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'investissement Local (DSIL2023)

Monsieur Le Maire rappelle à l'ensemble des membres du Conseil municipal que le projet d'aménagement de la place de la Mairie et des rues annexes a pour objectif de dynamiser le centre-bourg et de mettre en valeur le patrimoine bâti qui l'entoure et, ce dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain » (PVD).

De plus, cette réflexion d'aménagement fait suite aux différentes remarques des Montguyonnais sur la vétusté de ce lieu emblématique de la commune mais également sur certains dangers comme la vitesse des véhicules, les difficultés d'accès PMR, les difficultés de stationnement pour se rendre dans les commerces et pour finir le danger de ses arbres (étude sanitaire montrant la nécessité de l'abattage des arbres malades).

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que des ateliers participatifs durant l'année 2022 ont été organisés avec les commerçants ambulants, l'AMIE, les différentes associations de la commune, les commerçants du centre-bourg, les administrés, l'association des anciens combattants, l'architecte des bâtiments de France et le Conseil départemental de la Charente-Maritime afin d'obtenir des remarques et des propositions concernant l'aménagement de la place de la Mairie. Ces ateliers ont permis de concevoir un projet permettant de répondre aux attentes diverses et variées.

Monsieur Le Maire informe les membres présents que la commune peut bénéficier d'un soutien financier de l'Etat :

- au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2023 (DETR 2023) à hauteur de 26,57% sur la somme HT de 978 632,37 euros, soit une subvention possible d'un montant de 260 000,00 euros,
- au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL 2023) à hauteur de 48,75% sur la somme HT de 369 207,80 euros soit une subvention possible d'un montant de 180 000,00 euros.

Monsieur Le Maire présente le plan de financement détaillé de ce projet, à savoir :

**AR Prefecture**017-211702410-20221215-D202212128-DE  
Reçu le 12/01/2023

Collectivité

**MONTGUYON****Opération****Aménagement de la place de la Mairie et des rues annexes**

<b>Coût estimatif de l'opération</b>	
<b>Poste de dépenses (Les montants indiqués dans chaque poste de dépense doivent être justifiés)</b>	<b>Montant prévisionnel HT</b>
Voirie hors cheminements doux et stationnement	580 614,98 €
Cheminements doux	351 716,26 €
Stationnements	99 413,21 €
Maitrise d'œuvre et autres frais	51 445,70 €
<b>Coût HT</b>	<b>1 083 190,15 €</b>

<b>Plan de financement prévisionnel</b>				
Le cas échéant, joindre une copie des décisions d'octroi des subvention ou à défaut le courrier de demande				
<b>Financeurs</b>	<b>Sollicité ou acquis</b>	<b>Base subventionnable</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Taux intervention</b>
DETR		978 632,37 €	260 000,00 €	26,57 %
DSIL		369 207,80 €	180 000,00 €	48,75 %
CD17 Amendes de polices "aménagement de parking"		60 000,00 €	24 000,00 €	40,00 %
CD17 "Revitalisation des petites communes"		100 000,00 €	35 000,00 €	35,00 %
<b>Sous-total</b>			<b>499 000,00 €</b>	
<b>Autofinancement</b>			584 190,15 €	53,93 %
<b>Coût HT</b>			<b>1 083 190,15 €</b>	

Monsieur Le Maire demande aux membres présents de valider le projet d'aménagement de la place de la Mairie et des rues annexes, le plan de financement détaillé et la demande de subvention DETR 2023 et DSIL 2023.

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL décide, à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER** le projet d'aménagement de la place de la Mairie et des rues annexes,
- **D'APPROUVER** le plan de financement détaillé de ce projet d'aménagement de la place de la Mairie et des rues annexes,
- **D'APPROUVER** la demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2023 (DETR 2023) à hauteur de 26,57% sur la somme HT de 978 632,37 euros, soit une subvention possible d'un montant de 260 000,00 euros,
- **D'APPROUVER** la demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL 2023) à hauteur de 48,75% sur la somme HT de 369 207,80 euros, soit une subvention possible d'un montant de 180 000,00 euros,
- **DE CHARGER** Monsieur Le Maire de procéder à la demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2023 (DETR 2023) et de la subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL 2023),
- **DE CHARGER** Monsieur Le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier d'aménagement.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Ont signé au Registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Julien MOUCHEBOEUF

